

Allocution de Son Excellence
Monsieur Emmanuel LUZOLO BAMBI LESSA,
Ministre de la Justice
de la République Démocratique du Congo
à la Septième Session de l'Assemblée des Etats Parties
au Statut de la Cour Pénale Internationale
La Haye (Pays-Bas), 14 – 22 Novembre 2008

Excellences,

Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de la Cour Pénale Internationale,

Monsieur le Président de la Cour Pénale Internationale,

Mesdames et Messieurs les Juges de la Cour,

Monsieur le Procureur près la Cour Pénale Internationale,

Mesdames et Messieurs du Bureau du Procureur,

Madame le Greffier de la Cour Pénale Internationale,

Distingués membres des différentes délégations des Etats Parties,

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Avant toutes choses, je voudrais transmettre à chacune et à chacun de vous les salutations et les compliments les plus chaleureux de la République Démocratique du Congo dont j'ai l'honneur et le privilège de conduire, en qualité de ministre de la justice, la délégation aux présentes assises de l'Assemblée des Etats Parties de la Cour pénale internationale.

Je profite de l'occasion pour adresser mes remerciements à tous les présidents et membres des différents organes de l'Assemblée des Etats Parties et de la Cour pénale internationale pour le travail réalisé au cours de ces dernières années. Mes remerciements vont particulièrement à leurs Excellences Monsieur Bruno Stagno, Monsieur Kubesch et Madame Mkhize, respectivement président, et

vice présidents du bureau sortant ainsi qu'à Monsieur Philippe Kirsch dont le mandat à la présidence de la cour pénale internationale arrive bientôt à expiration. Je saisis la même occasion pour féliciter les membres du bureau de l'assemblée des Etats Parties nouvellement élus.

Par notre présence, la *RDC* voudrait confirmer son estime et son soutien pour l'action de la *CPI* en faveur de la lutte contre l'impunité des violations graves du droit international, en particulier celles qui endeuillent des centaines de milliers de personnes en temps de crise.

Ces violations, ne sont pas pour nous en *RDC*, des cas théoriques, ni des situations d'école. Nos populations, particulièrement celles du *Nord-Kivu* et du *Sud-Kivu* et celles de l'*Ituri*, sont encore, au moment où je vous parle, victimes de ces atrocités.

Excellences,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Toutes ces victimes vivent ces violations dans leur corps et dans leur âme. Des enfants – filles et garçons – sont enlevés de leurs milieux familiaux ordinaires pour en faire des combattants ou des esclaves sexuels. Les violences sexuelles sont devenues un moyen de guerre pour subjuguier l'ennemi en déshonorant de la manière la plus abjecte des filles et des femmes de tous âges, la plupart du temps devant leurs parents. Le *VIH/SIDA* est ainsi distribué à grande échelle. Tueries, exécutions arbitraires et massacres sont devenus le lot quotidien de nos concitoyens à l'Est de la *RDC*. Des hommes dans la force de l'âge, de 14 à 40 ans, sont systématiquement arrêtés et sommairement exécutés. Des dizaines de milliers de personnes sont réduites à l'errance, dans des conditions de total dénuement, à la recherche de quelques lieux de paix, loin des zones de combat. Des familles entières sont décimées ; des enfants abandonnés ou orphelins

deviennent la proie des vautours lancés au service des seigneurs de guerre de tout acabit. A l'évidence, ceux-ci entendent retirer de ces opérations le maximum de gain politique et, grâce aux pillages des ressources naturelles, le meilleur profit matériel pour eux-mêmes, pour leurs commanditaires et leurs sous-traitants.

Dans ces conditions, ces entreprises de prospérité qui s'alimentent, depuis plus d'une décennie maintenant, du sang et de la détresse des millions de victimes, ne sont pas prêtes à arrêter leur aventure. Près d'un sixième de nos populations, soit 10 millions de personnes, en sont directement ou indirectement victimes. Un massacre en règle est entrain de se commettre sous le regard de l'humanité incrédule. Voilà pourquoi bien de nos compatriotes en viennent à se demander si la Communauté internationale, qui est fortement représentée sur le terrain par la *MONUC* et dont la *CPI* est le bras justicier, est sensible à ces violations graves et avérées du droit international.

Heureusement, l'intervention de la *CPI* a montré la réalité de son implication.

En effet, rarement, par diplomatie ou par pudeur, les instances internationales qualifient ces faits. Mais, récemment, à la suite des massacres de *Kiwandja* (au nord de *Goma* dans la Province du *Nord-Kivu*), Monsieur *Alan Doss*, Représentant Spécial du Secrétaire général de l'*ONU* au *Congo*, n'a pas hésité de nommer et de caractériser ces événements comme « des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ». Il a ajouté, avec raison, que si nous ne prenons garde, cette guerre va ravager toute la sous-région des *Grands Lacs* et de l'Afrique centrale.

Les auteurs, les complices ou les commanditaires, directs ou indirects, de ce qu'on appelle désormais « la guerre la plus sanglante d'Afrique, ou la guerre la plus meurtrière depuis la conflagration mondiale de

1940-1945 », sont connus. Il faut maintenant les poursuivre et les juger.

Par ailleurs, à la vue de ce désastre, de vieux clichés sur l'Afrique ressortent : c'est un "conflit tribal" "au cœur des ténèbres". Il n'en est rien. Une enquête des Nations Unies a constaté que cette guerre était menée par des «armées de business» pour s'emparer des métaux qui permettent à notre société du 21ème siècle de satisfaire certains de ses besoins stratégiques et de civilisation. Il faut poursuivre et juger ces commanditaires et bénéficiaires aussi, pour faire cesser la violence.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La guerre en Afrique, et particulièrement en République Démocratique Congo est une guerre qui vous concerne, qui nous concerne toutes et tous. Faut-il parce qu'elle est pauvre et sous-développée, que l'Afrique devienne le lieu d'affrontement des hégémonies étrangères par l'entremise de puissances périphériques et de divers groupes armés interposés ? Faut-il qu'elle soit le lieu d'expérimentation et de trafic des armements produits ailleurs comme si la dignité et le sang de ses populations n'avaient finalement pas le moindre prix ? Qu'on ne s'y trompe pas : toute déflagration, en Afrique ou dans toute autre partie de notre planète est un risque majeur pour la sécurité de tous, interpelle en conséquence la conscience de tous et engage chacun et chacune de nous dans des actions concrètes en faveur de la paix qui est par ailleurs fondamentalement œuvre de la justice. Est-il en effet de paix véritable au milieu des injustices de tous ordres qu'engendrent nos égoïsmes et nos convoitises, nos orgueils et nos intolérances, nos brimades et nos violences, nos abus de droit et nos excès de pouvoir, nos mensonges et nos tromperies ... ! La paix se nourrit de la justice. C'est notre conviction et notre engagement.

Les guerres et toutes les formes de violences qui dénie la dignité et le caractère sacré de l'être humain n'ont pas de nationalité ; elles nous concernent tous.

En affirmant cela, je vise, dans le cas spécifique de mon pays et de la sous-région des *Grands Lacs*, les réseaux mafieux et terroristes internationaux qui naturellement se mettent en connexion avec tous les seigneurs de guerre qui prolifèrent à l'Est de la RDC et qui, grâce aux ressources énormes tirées du pillage des métaux précieux ainsi que des tractations illicites en tous genres – trafics d'armes et de personnes, réduction en esclavage, blanchiment de capitaux, etc. – renforcent leurs capacités de nuisance dans leurs terrains de prédilection, à travers le monde.

Je vise et évoque aussi le mal considérable et le tort irréparable que l'on cause ainsi à l'idée d'un minimum de morale dans la bonne gouvernance. ... Morale minimale que définissent précisément les instruments internationaux de la Communauté des Etats civilisés au premier rang desquels se placent la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les différents traités, pactes et protocoles du droit international humanitaire, y compris le Statut de Rome de la CPI.

Pour bien des Congolais, ces pactes n'ont aucune prise sur les réalités douloureuses qu'ils vivent. Pour eux, je me dois, du fait du mandat que j'assume, d'être devant votre auguste assemblée leur porte-parole en vue de porter à votre connaissance leurs angoisses et leurs détresses. Mais aussi vous exprimer leurs espoirs qui reposent notamment dans l'action de la CPI. ... Vous rappeler tout le crédit qu'elles ont porté sur la CPI lorsque, en 1998, elles ont poussé le gouvernement de l'époque à ratifier le Statut de Rome et à rendre ainsi possible, par la soixantième signature apportée par la RDC, l'entrée en

vigueur de ce texte sans précédent dans les annales de la justice internationale.

En effet, la ratification du Statut de Rome le ^{31 mars}~~1^{er} juillet~~ 2002 a été l'aboutissement d'une grande mobilisation de l'opinion publique nationale et de son implication dans le processus de la création de la *CPI*.

Le moteur de cet engouement ont été incontestablement les graves injustices et préjudices occasionnés par plusieurs années de guerre et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en *RDC* ainsi que la conviction de la nécessité de combattre l'impunité en tant que ferment de ces cycles dramatiques de violences et le désir de rétablir la paix et la réconciliation sur la base d'une saine justice. Une justice qui fasse droit et rende leur dignité aux victimes. Une justice qui sanctionne les auteurs de ces actes odieux, quelle que soit la qualité officielle dont ils peuvent se prévaloir. On comprend alors que les Congolais aient, à plus d'un titre, porté beaucoup d'espairs sur cette juridiction en vue de réhabiliter le droit humanitaire dans notre pays et dans notre sous-région.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dans son rapport-bilan du 30 octobre 2008 à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (*ONU*), Son Excellence Monsieur le Juge *Philippe Kirsch*, Président de la *CPI*, a fait observer que « la création de la *CPI* témoignait de la volonté ferme des Etats d'imprimer un caractère institutionnel et permanent à l'infléchissement fondamental des relations internationales commencé quelques années plus tôt, soit le délaissement de la culture de l'impunité pour une conception fondée sur le respect de la justice et l'état de droit». Il a ajouté qu'aujourd'hui, la Cour « est reconnue comme une institution indépendante, purement judiciaire, dont les

décisions seront appliquées ». Considérant l'avenir, le Président *Kirsch* a appelé les États, les organisations internationales et la société civile à continuer de coopérer avec la *Cour* et de veiller au respect de son indépendance et de sa mission purement judiciaire.

Cet appel à la coopération avec la *CPI*, la *RDC* est fière d'affirmer qu'elle le met en pratique depuis l'entrée en vigueur de cette haute juridiction internationale, et surtout depuis que le Président de la République, Son Excellence Monsieur *Joseph Kabila Kabange* a, en communion avec l'opinion publique nationale, déféré à la *CPI* les violations graves au droit international commises sur l'ensemble du territoire de la république. Deux accords ont en effet été par la suite conclus entre la *RDC* et la *CPI*. Il s'agit de l'*Accord de coopération judiciaire entre la RDC et le Bureau du Procureur de la CPI* du 06 octobre 2004 dont l'objet est de « faciliter la coopération entre la *RDC* et la *CPI* et d'établir des mécanismes pratiques de coopération et d'assistance nécessaires à la conduite efficace et rapide des enquêtes et des poursuites » initiées par le Bureau du procureur sur le territoire congolais. Le deuxième Accord datait du 12 octobre 2004 et s'intitulait « *protocole d'accord intérimaire entre le Gouvernement de la RDC et la CPI sur les privilèges et immunités de la Cour sur le territoire de la RDC* ». Il visait d'assurer au Procureur de la *CPI* et à ses agents ou enquêteurs des facilités nécessaires au déploiement des activités de la *Cour* sur le territoire de la *RDC*.

Depuis, la *RDC* a ratifié l'accord sur les privilèges et immunités de la *CPI* et ancré sa coopération dans la durée.

Avec ces textes, dont l'application a déjà connu les épreuves du terrain à travers les affaires pendantes, la *RDC* apparaît véritablement comme un modèle de coopération avec la *CPI*.

Je voudrais ici me référer, en la remerciant très fortement, à Madame *Rama Yade*, Secrétaire d'Etat français chargé des Affaires étrangères

et des Droits de l'homme, qui, parlant de la nécessité de lutter activement contre l'impunité des violations graves du droit international commises au *Kivu*, a souligné l'importance de l'action de la *CPI* et a cité la *RDC* comme un modèle de coopération avec la *CPI*.

De fait, les premières causes encore en examen devant la *CPI* sont celles déférées par la *RDC*. La totalité des prévenus actuellement entendus par la *CPI* sont de nationalité congolaise. Ceci n'est pas pour notre fierté. Mais, la volonté de la lutte contre l'impunité et de la paix par la justice nous oblige à cette coopération.

Certes, ce modèle de coopération n'est pas achevé. La *RDC* a la volonté réelle de l'amener à son point d'achèvement, d'une part en prenant une loi de mise en œuvre du Statut de Rome, d'autre part en engageant progressivement les réformes appropriées de son système judiciaire, notamment pour le rendre apte à assumer pleinement sa responsabilité première en matière de poursuite des crimes internationaux conformément aux principes de complémentarité et de subsidiarité énoncés par le Statut de la *CPI*.

Mais en attendant, les populations congolaises ont l'impression que la *RDC* porte pratiquement seule la charge de déférer en justice les auteurs présumés des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Elles me chargent d'appeler chacun des membres de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de coopérer avec la *Cour* ; en particulier les Etats voisins de la *RDC*, signataires et non signataires de ce statut, d'où viennent les attaques ou incursions rebelles, ce que d'ailleurs la Communauté internationale, en convoquant la dernière conférence de *Nairobi*, a implicitement reconnu. Nos populations ne comprennent pas non plus que les personnes qui se livrent à ces violations sur le territoire congolais, notamment à l'Est de la *RDC*, ne soient pas promptement poursuivis par les instances de la *CPI*.

[Certes, s'agissant plus particulièrement des événements du Nord-Kivu, Monsieur le Procureur de la CPI, a exprimé son inquiétude sur la situation dans les Kivus et rappelé aujourd'hui que son Bureau suivait de très près les informations convergentes sur des attaques menées contre la population civile, le déplacement forcé de populations, les meurtres, les viols et les pillages, perpétrés lors des affrontements armés récents dans la province du Nord-Kivu.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Deux échéances importantes sont inscrites à l'agenda de l'Assemblée des Etats Parties l'année prochaine. Je pense à la session sur la révision des textes de la *CPI* et à celle de l'élection des juges.

Notre souhait est que l'Assemblée des Etats Parties procède, à cette occasion, aux révisions qu'imposent les besoins d'efficacité et de crédibilité de la *Cour*. La *RDC* s'y prépare activement et mettra dans le panier des discussions des éléments utiles de propositions.

Nous viendrons également, à la prochaine session, avec une candidate au poste de juge à la Cour Pénale Internationale. Il s'agit de Madame *Angélique Sita-Akele Muila* qui est avocate, professeur de droit pénal, fonctionnaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, avec l'espoir que votre Assemblée voudra bien la retenir, autant pour ses qualifications, que pour faire honneur à la *RDC* d'avoir été un modèle de coopération avec la *CPI*. Ce serait par ailleurs une manière, de rendre hommage à ces femmes, nos mamans, nos conjoints et nos filles, qui, en *RDC*, en Afrique centrale et dans le reste du monde sont quotidiennement victimes de violences sexuelles et sexistes, réalités qui font l'objet des préoccupations et des activités scientifiques, professionnelles et associatives de Madame *Sita*.

Permettez-moi, Chers Collègues, Délégués et Membres de l'Assemblée des Etats Parties à la *CPI* de m'adresser ici, au nom du Gouvernement de la *République Démocratique du Congo*

spécialement aux frères et amis du *Groupe Africain*. Dans la plupart de nos pays, l'opinion publique s'interroge ces derniers temps sur le rôle politique de la *CPI* dans le contexte africain. Quelques uns de nos Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont exprimé leurs appréhensions à ce sujet, suspectant la Cour de manipulations avec des visées extrajudiciaires cachées.

Certes, notre continent n'a pas le monopole des violations graves des droits de l'homme et du droit international. L'histoire récente et ancienne de notre planète l'atteste. La *RDC* note d'ailleurs avec bonheur que, hors de notre continent, des situations en *Colombie* et en *Afghanistan* font également l'objet de préoccupations et d'analyses du Procureur de la *CPI*.

Nous devons cependant reconnaître que l'*Afrique* se présente malheureusement comme « une gigantesque scène des crimes de droit international », confortée par des contextes politiques de violence, et des contextes judiciaires souvent incapacitants. Il y a des responsabilités politiques à assumer ; des responsabilités judiciaires à mettre en place et à exercer ; et par-dessus tout des responsabilités citoyennes à prendre. Chacun et chacune de nous, leaders africains, opérateurs judiciaires et organisations citoyennes de la société civile, a un rôle à tenir, en vue de la réalisation du même objectif : protéger les victimes, mettre fin aux crimes et mettre fin à l'impunité. C'est cela l'*essentiel*.

C'est pour cet « *essentiel* » qu'en 1998, nous avons convenu de mettre en route la *CPI*. C'est pour cet « *essentiel* » que nous nous sommes constitués en Assemblée des Etats Parties à la *CPI*. C'est également pour cet « *essentiel* » que le *Conseil de Paix et de Sécurité* de l'*Union Africaine* est constamment en rapport avec le Bureau du Procureur de la *CPI* ainsi qu'avec le Président de la *Commission de l'Union Africaine*, ou encore avec l'*Organisation consultative juridique afro-asiatique* avec laquelle d'ailleurs la *CPI* a signé un mémorandum

d'accord dans le but d'officialiser et de renforcer la coopération et l'assistance sur les questions d'intérêt commun, notamment le droit international pénal. Notre confiance en la *CPI* réside notamment sur la réalité de son indépendance et de son équité. Notre devoir est de l'aider à s'y conformer et de garder par rapport à ces principes une vigilance sans complaisance.

Pour nous en *RDC*, c'est également cela « *l'essentiel* ». C'est dans ce cadre que nous entendons continuer à développer notre coopération avec la *CPI*. Mais, en toute sincérité, de nos populations monte une clameur qui nous fait entendre que la *RDC* a beaucoup donné pour honorer l'engagement commun auquel nous avons tous souscrit, celui de la mise en œuvre de la *CPI* sous le mode de la coopération, de la complémentarité et de la subsidiarité. Cette clameur en même temps nous interpelle sur notre présence dans les structures de la *CPI*. C'est pourquoi mon Gouvernement, par ma bouche, vous prie de bien vouloir prendre en compte cette requête des populations congolaises et considérer favorablement la candidature de Madame Sita. Vous nous aurez ainsi, sinon honoré au milieu de la tourmente, à tout le moins, « renvoyé l'ascenseur », ce dont je vous remercie infiniment.

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi de conclure en invitant chacune et chacun de nous :

- à réfléchir sur notre responsabilité individuelle et collective dans la mise en œuvre du droit de la *Cour pénale internationale* ;
- à prendre conscience du grand bénéfice que chacun de nos droits nationaux peut retirer d'une coopération responsable avec cette juridiction en faisant de celle-ci le prolongement solidaire, un recours utile de nos propres systèmes judiciaires, lorsque ceux-ci s'avèrent inefficaces ;

- à mesurer le défi et les enjeux devant lesquels nous nous trouvons : la *CPI* est une institution jeune. Elle a besoin de faire ses preuves et de mûrir. Elle est, d'ores et déjà, le lieu où s'expérimente pour la première fois dans l'histoire de l'humanité une tentative de fédération du droit pénal au niveau planétaire autour d'un certain nombre de principes et de valeurs. Il faut non seulement que nous en tirions bénéfice, mais aussi que nous apportions notre part à cette expérimentation.

Il ne faut pas que nous soyons ceux qui vont simplement subir le droit international pénal, mais aussi ceux qui vont compter parmi ses acteurs et ses auteurs les plus crédibles.

La paix et la sécurité de notre communauté sont les premiers bénéficiaires de la justice internationale. Deux avantages nous semblent patents.

D'abord, les derniers développements des interventions de la *Cour* mettent en évidence la fonction morale, pédagogique, psychologique et politique que celles-ci produisent auprès des populations et de leurs dirigeants, ainsi que les inflexions positives qu'elles imposent aux entêtements les plus insensés de ceux qui utilisent les violences les plus abjectes – notamment les violences sexuelles, la torture, les traitements inhumains et dégradants, les massacres de populations civiles – faites à la dignité de l'humanité comme moyens de guerre et stratégie de gouvernance ou de pouvoir. Maintenir et développer cette dynamique, est un défi de haute importance que la *CPI* se doit de relever : *défi de la construction d'un droit pénal universel minimaliste, c'est-à-dire un droit pénal fédératif dont les principes fondateurs et directeurs et les garanties d'équité et de justice constituent « le plus petit dénominateur commun » fédérant les législations nationales sur la base du droit international ainsi que des règles et normes internationales reconnues !*

Ensuite, il ne faut pas minimiser l'effet de catharsis que joue la justice de la *CPI*. En effet, « le mandat de la *CPI* », affirme Monsieur Luis Ocampo, « est la justice, la justice pour les victimes ». L'enquête menée dans l'*Ituri*, par exemple, affirme-t-il encore, a été perçue comme un message aux victimes de crimes dans le monde : « les auteurs auront à répondre de leurs actes. Cette enquête et toutes nos enquêtes en République démocratique du Congo offrent à toutes les communautés de cette province déchirée par le conflit l'occasion de se rassembler. Nos enquêtes concernent la responsabilité personnelle des criminels. L'œuvre de justice peut aider l'*Ituri* à aller de l'avant ».

Excellences, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Tout en garantissant la *CPI* de sa pleine coopération, la *RDC* attend pour 2008 :

- l'ouverture des enquêtes dans le *Nord-Kivu* et dans le *Sud-Kivu* en vue de mettre fin à la chevauchée meurtrière de *Laurent Nkunda*, *Bosco Ntaganda* et de tous leurs acolytes et de trainer devant la justice tous ceux, des quelque bord ou groupe qu'il soient, qui ensanglantent le région, y compris ceux qui violent le droit international dans les rangs de toutes les forces en présence sur le terrain.
- La *RDC* attend aussi l'extension des charges portées contre *Joseph Koni* et les éléments ougandais de l'« *Armée de Résistance du Seigneur* » (*L.R.A.*) qui sèment la désolation dans le territoire de *Dungu* dans le District de l'*Ituri* en *Province Orientale*. Cependant, la *RDC* suit le mouvement de la *LRA* dans le Nord du pays notamment dans le parc de la *Garamba*, difficilement accessible et, face à un mouvement rebelle qui se déplace régulièrement à travers les frontières du Soudan et de la *RCA*. Il convient aussi de signaler que malgré la très forte

pression imposée sur l'armée congolaise par la situation à l'Est, et, afin de stopper sinon arrêter les membres de la LRA, le Gouvernement de la RDC a déployé depuis plusieurs mois des troupes dans la région du parc de la Garamba et à Dungu. En dépit de ce déploiement et d'une demande de soutien adressée à la MONUC, il n'a pas encore été possible, d'aboutir à une arrestation.

- De notre côté, nous prendrons notre part en continuant à organiser la réhabilitation de notre système judiciaire, pour laquelle nous aurons aussi besoin de votre soutien. Je profite de cette occasion pour témoigner de la volonté du gouvernement congolais à se préoccuper particulièrement des victimes ; le gouvernement de la RDC vous annonce par ma voix qu'il met à la disposition du fonds de soutien aux victimes, 50 000 euros.

